

Service instructeur
DIRT - Direction des routes

Service consulté

MULHOUSE-BRUNSTATT-DIDENHEIM

**REAMENAGEMENT DES RUES LAENNEC ET MANGENEY ET RÉALISATION
D'UNE LIAISON NOUVELLE ENTRE LA RUE LAENNEC ET LA RD 21**

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ET DE GESTION ULTÉRIEURE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de la convention de co-maitrise d'ouvrage et de gestion ultérieure à conclure avec la Ville de BRUNSTATT-DIDENHEIM et la Ville de MULHOUSE. Cette dernière, désignée maître d'ouvrage, préfinancera le coût des travaux de réaménagement des rues Laennec et Mangeney et de la création d'une voie nouvelle entre la rue du Docteur Laennec à MULHOUSE et la RD 21 à BRUNSTATT-DIDENHEIM, pour un montant total de 3 520 000 € HT. Dans le cadre du Contrat de Territoire Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019, le Département apporte un financement plafonné de 1 515 000 € pour le réaménagement des rues Laennec et Mangeney, et de 750 000 € pour la réalisation de la voie nouvelle.

La Ville de MULHOUSE souhaite, en partenariat avec la Ville de BRUNSTATT-DIDENHEIM et le Département du Haut-Rhin, réaliser deux opérations conjointes :

- le réaménagement des rues Laennec et Mangeney à MULHOUSE afin de sécuriser les cheminements piétons, mieux prendre en compte l'écoulement des eaux pour protéger les habitations et mettre en accessibilité les arrêts de bus. Cette opération est estimée à 2 020 000 € HT, soit 2 424 000 € TTC. La rue Laennec intégrera à terme le domaine public départemental dans le cadre des échanges de voirie à venir avec la ville de MULHOUSE
- la création d'une voie nouvelle entre la rue du Docteur Laennec (au niveau de son intersection avec la rue Mangeney) à MULHOUSE et la RD 21 à BRUNSTATT-DIDENHEIM. Cette liaison doit permettre de décharger les quartiers résidentiels environnants des flux induits par l'hôpital et le futur pôle mère enfant et

développer une accessibilité renforcée entre le Sundgau, le secteur de la gare de MULHOUSE et BRUNSTATT-DIDENHEIM.

Cette voie nouvelle intégrera à terme le domaine public départemental dans le cadre d'un transfert de propriété de voirie à venir avec la ville de MULHOUSE. Cette opération est estimée à 1 500 000 € HT, soit 1 800 000 € TTC.

La maîtrise d'ouvrage de ces deux opérations sera portée par la Ville de MULHOUSE, qui en préfinancera les coûts, pour un montant total de 3 520 000 € HT, soit 4 224 000 € TTC.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019, le Département participe à hauteur de 1 515 000 € pour le réaménagement des rues Laennec et Mangeney à MULHOUSE, et de 750 000 € pour la réalisation de la voie nouvelle, selon les caractéristiques suivantes :

Projet :	11-3 Aménagement des rues Docteur Laennec et Mangeney
Maître d'ouvrage :	MULHOUSE
Localisation :	MULHOUSE
Numéro d'opération :	CTV02118
Montant du projet :	2 020 000 € HT
Montant subventionnable :	2 020 000 € HT
Taux :	75 %
Subvention :	1 515 000 € (versée en 15 acomptes annuels)
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 204-628-204142-35721-006 AP2015
Cofinancement	Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM : 181 800 € Ville de MULHOUSE : 323 200 €

Projet :	11- 4 Aménagement d'une voie de liaison entre la rue du Docteur Laennec et la RD 21
Maître d'ouvrage :	MULHOUSE
Localisation :	MULHOUSE
Numéro d'opération :	CTV02119
Montant du projet :	1 500 000 € HT
Montant subventionnable :	1 500 000 € HT
Taux :	50 %
Subvention :	750 000 € (versée en 15 acomptes annuels)
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 204-628-204142-35721-006 AP2015
Cofinancement	Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM : 375 000 € Ville de MULHOUSE : 375 000 €

La participation du Département ne sera pas revue à la hausse, sa participation étant plafonnée aux montants ci-dessus. Les éventuels surcoûts seront répartis entre la Ville de MULHOUSE et la Ville de BRUNSTATT-DIDENHEIM.

La présente convention a pour objet de désigner la Ville de MULHOUSE en tant que maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération et de préciser les modalités de versement des participations du Département et de la Ville de BRUNSTATT ainsi que la gestion ultérieure des ouvrages créés.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports lors de sa réunion du 2 juin 2017.

Je vous propose, en conséquence, de bien vouloir :

- approuver la convention de co-maitrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec la Ville de Mulhouse et la Ville de Brunstatt-Didenheim pour le réaménagement des rues

Laennec et Mangeney et la réalisation d'une liaison nouvelle entre la rue Laennec et la RD 21, annexée à la présente délibération ;

- m'autoriser à signer cette convention et, le cas échéant, à procéder à des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- accorder les deux participations afférentes au bénéfice de la Ville de MULHOUSE au titre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019, pour un montant total de 2 265 000 €, telles que détaillées dans le présent rapport ;
- préciser que ces participations départementales feront l'objet de versements en 15 acomptes annuels.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', is written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN